



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14 F A SENIORS F

Commission du 23 JANVIER 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€
- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

COURRIERS

CERGY-PONTOISE

Mail du 19/01/24

Pris note de la fermeture de vos terrains par arrêté municipal

Pas de rencontres prévues à cette date.



DEUIL-ENGHIEN FC

Mail du 18/01/24

U18F Phase1 : Rencontre n° 27430277 du 16/12/23 ; Deuil-Enghien FC/Roissy en France US1

Nous ne pouvons pas reporter cette rencontre le 27/01/24, début phase2

Rencontre neutralisée

FORFAITS AVISES

FOSES FU 1

Match n°27429512 du 25/11/23 ; Groupe A ; *FOSES FU 1-ARGENTEUIL FC1*

1^{er} forfait

AMENDES

ECOUEEN FC 1

Match n°27430270 du 25/11/23 ; *ECOUEEN FC 1 - ROISSY EN France US 1*

Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417585 – Groupe A ; *MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1*

Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€